

Un formidable défi immobilier; le patrimoine religieux

Par François Dufaux, formé en architecture et en urbanisme. Il enseigne la théorie et l'atelier, notamment en matière de patrimoine, à l'école d'architecture de l'université Laval.

Près de 450 personnes, un public plus nombreux que prévu, participaient au colloque sur l'avenir du patrimoine religieux du Québec, organisé du 12 au 14 novembre 2004 par la chaire de recherche en patrimoine ethnologique de l'université Laval. Le thème, « de l'objet culte à l'objet culturel », posait directement l'avenir des legs de la religion institutionnelle au Québec.

Pour les urbanistes comme les architectes, le patrimoine foncier d'origine religieuse est un formidable domaine immobilier par les caractères physiques et de localisation des sites, les qualités matérielles des bâtiments et la valeur esthétique comme historique de ces ensembles pour chacune de leur collectivité.

Un colloque d'ethnologie proposait de réfléchir sur ce patrimoine fondamental dans l'identité du Québec, et comment lui trouver une place dans notre culture actuelle. À ce titre, les conférenciers ont esquissé divers horizons qui démontraient que l'importance du patrimoine religieux déborde largement l'avenir des églises. Participant à la deuxième journée du colloque, j'ai écouté 24 conférenciers (sur un total de 40 exposés sur 2 jours) que l'on peut classer en trois groupes : le patrimoine foncier et sa valeur monumentale, le patrimoine matériel des artefacts d'origine religieuse, les traditions culturelles liées aux rituels et croyances souvent qualifiées de patrimoine immatériel.

Quelques idées s'imposent de ce vaste programme. En premier lieu, il faut considérer l'ampleur de ce patrimoine à l'échelle du Québec avec plus de 2 000 lieux de culte et des milliers de bâtiments conventuels, hospitaliers et scolaires. En second lieu, il faut apprendre à mesurer l'extraordinaire héritage

matériel d'objets et d'archives produits pour les besoins de pastorale, de soins et d'éducation déléguée aux paroisses et communautés religieuses depuis l'époque coloniale jusqu'à la révolution tranquille. Enfin, il faut comprendre une culture, dont les valeurs et les rituels façonnaient le Québec d'hier, et qui explique notre société actuelle par ces fondations, aujourd'hui, souvent mal comprises et certainement mal aimées.

Hier encore, les immeubles, les traditions, les croyances et les objets nés de près de 400 ans de christianisme au Québec s'expliquaient par les rituels d'une pastorale communautaire. Aujourd'hui, ils sont les composantes d'une culture en rupture avec cet héritage, tout en y restant profondément marqué dans son attachement ou son rejet. Il suffit de reconnaître la place du « sacré » comme juron chez les québécois pour deviner l'émotion et l'ambiguïté de cette relation.

Faut-il tout « bazarder » dans un mouvement de ranceur ? Ou au contraire réfléchir sur la valeur et le message de ces biens qui témoignent d'une partie de nous-même ? Le commissaire-priseur Iégor de Saint-Hyppolite évoquait l'élan spirituel en Russie pour rappeler que nous ne pouvons présumer de l'avenir de la pratique religieuse. Qui aurait pu imaginer le déclin des institutions, il y a cinquante ans au Québec ?

Pour les urbanistes comme les architectes, le patrimoine foncier d'origine religieuse est un formidable domaine immobilier par les caractères physiques et de localisation des sites, les qualités matérielles des bâtiments et la valeur esthétique comme historique de ces ensembles pour chacune de leur collectivité. La fondation du patrimoine religieux, après la suspension de son budget de travaux par l'actuel gouvernement en 2004, procède aujourd'hui à un inventaire des lieux de culte du Québec, et éventuellement à leur évaluation. Un projet pilote sur l'île de Montréal a souligné le caractère remarquable de 28 couvents sur 50 ensembles, mais la réponse à une question du public sur les critères d'évaluation est restée imprécise. Tania Martin de l'université Laval a souligné qu'un exercice similaire à Québec avait identifié 94 propriétés conventuelles en 2004 alors qu'un annuaire de 1959 recensait 384 propriétés. Que sont

devenues les 290 autres propriétés depuis 45 ans ? Le travail d'inventaire est à faire et peut être encore à définir. Le patrimoine foncier d'origine, ou de propriété religieuse, dépasse largement les seuls lieux de culte. On sait qu'une église est accompagnée d'un presbytère, souvent d'une école, d'un couvent, parfois même d'un hôpital. Ce travail de documentation est d'autant plus nécessaire que les conférenciers, qui traitaient de projets complétés de restauration comme de recyclage de ces bâtiments et domaines, soulignaient l'importance d'un travail de recherche approfondi pour soutenir des réflexions appuyées et pertinentes. On ne saurait improviser l'avenir de ce patrimoine immobilier, pas plus que sa propre formation qui a souvent impliqué plusieurs générations de religieux et laïcs. Les propositions, développées lors d'une charrette en septembre dernier (Voir ARQ, #129, novembre 2004), montrent les limites conceptuelles d'une approche spontanée et introspective dans un défi urbain et communautaire.

Ce rapport historique entre les institutions religieuses et la société civile demeure incontournable dans les droits et responsabilités relatives de chacun. Les interventions des abbés Claude Turmel et Paul-Émile Paré ont éloquentement résumé les contraintes d'une problématique à la fois locale et collective pour la société québécoise. Les projets qui ont marché sont le fruit d'une implication de nombreux intervenants et d'un long travail entre la documentation, la conception et le chantier. Il n'y a pas une solution miracle ; l'entretien préventif, la collaboration entre l'État, l'Église, une place pour des professionnels et artisans compétents, l'analyse du contexte et les potentiels de chaque site et bâtiments sont des principes éprouvés. La fondation du patrimoine religieux du Québec a mené depuis 1995 environ 1 500 projets dont, entre autre, la restauration de la chapelle Notre-Dame de Bonsecours avec l'aménagement de son musée.

Le cadre législatif permet aux municipalités urbaines et rurales de favoriser la sauvegarde de ce patrimoine. La rareté des ressources financières sur le plan local, confine souvent ces initiatives à des souhaits d'avantage qu'à des mesures concrètes. Les découvertes découlant des inventaires commandés par les MRC de la région de Bécancour et Portneuf ont suscité l'enthousiasme de trois conférencières (Monique Manseau, Annie Blouin, Catherine Seres), tout en laissant ouvertes les questions pratiques d'usage et de ressources nécessaires pour l'avenir de ces bâtiments.

Sur ce point, Serge Filion, urbaniste à la Commission de la Capitale Nationale, a suggéré la création d'une fiducie fondée sur la valeur immobilière du patrimoine religieux. Sur la base des évaluations municipales actuelles, le patrimoine foncier représente un actif de 2 à 3 milliards de dollars qui pourraient générer une rente assurant le financement de son entretien comme de sa reconversion. Cette proposition financière unique lors du colloque, démontre combien les questions de patrimoine demeurent culturelles et idéologiques alors qu'il s'agit tout autant d'occasions immobilières et économiques.

L'intérêt de la proposition de M. Filion est aussi qu'en donnant collectivement les moyens de comprendre et de gérer ce patrimoine immobilier et culturel, on évite ainsi sa liquidation discrète, continue et apparemment inexorable et incontrôlée lorsque réduite à des opérations ponctuelles. Pour un paysage humanisé, à la ville comme au village, la dévaluation de patrimoine religieux interpelle directement la place de l'urbanité comme celle de l'architecture dans notre environnement.

Religious practice is in decline throughout the Occident, calling into question the future of a complex heritage of buildings, objects and traditions. The seminar on the future of religious heritage held in Quebec City in November 2004 explored the various facets of this property. The real estate, culture and material constituting Quebec's religious heritage is of considerable value, and the speakers emphasized the importance of preparing a comprehensive inventory of it. The experience of the Quebec Religious Heritage Foundation since 1995 has confirmed that development of this heritage requires research, time, technical expertise and financial resources. Regarding this last point, an innovative proposal suggests the creation of a trust for the purpose of financing maintenance and rehabilitation responsibilities.